

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
M.R.C. DES CHENAUX**

Avis spécial fut envoyé par courriel à chaque membre du conseil le dix-septième jour du mois de septembre de l’an deux mille vingt-six concernant une convocation à une séance extraordinaire du conseil le vingtième et unième jour du mois de septembre de l’an deux mille vingt-six à compter de dix-sept heures.

À la session extraordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Maurice, tenue le vingt et unième jour du mois de septembre de l’an deux mille vingt-six à compter de dix-sept heures et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire :	Gérard Bruneau
Madame et Messieurs les conseillers :	Sophie Gagnon
	David Massicotte
	Michel Beaumier

Monsieur Stéphane Laroche greffier-trésorier est aussi présent et agit à titre de secrétaire d’assemblée.

Lecture et adoption de l’ordre du jour

2026-09-188

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l’unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté:

- Réflexion
1. Lecture et adoption de l’ordre du jour
 2. Résolution pour mandater les avocats de la firme Tremblay Bois pour la défense contre le pourvoi en contrôle judiciaire de TES Canada

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ.

Résolution pour mandater les avocats de la firme Tremblay Bois pour la défense contre le pourvoi en contrôle judiciaire de TES Canada

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Maurice a reçu, en date du 4 août 2026, une procédure judiciaire sous forme de pourvoi en contrôle judiciaire de la part de l'entreprise TES Canada;

ATTENDU QU’il est nécessaire et dans le meilleur intérêt de la Municipalité de Saint-Maurice de contester cette procédure et de protéger les intérêts de la municipalité et de ses contribuables;

ATTENDU QUE le cabinet Tremblay Bois avocats possède l’expertise requise dans ce type de dossier et qu’un suivi préliminaire a déjà été effectué par Me Marc-André Beaudoin et Me Sophie Kotiuga et son équipe;

ATTENDU QU’il y a lieu de mandater formellement ce cabinet juridique pour agir au nom de la Municipalité;

ATTENDU QU’une recommandation a été faite en ce sens par le directeur général, Monsieur Laroche;

EN CONSÉQUENCE :

2026-09-189

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par monsieur le conseiller David Massicotte et résolu unanimement par les conseillers présents:

DE MANDATER le cabinet Tremblay Bois avocats, et plus spécifiquement Me Marc-André Beaudoin et Me Sophie Kotiuga ainsi que tout autre procureur du cabinet requis pour le dossier, afin de représenter, conseiller et défendre les intérêts de la Municipalité de Saint-Maurice dans le cadre du pourvoi en contrôle judiciaire intenté par TES Canada;

D’AUTORISER le cabinet Tremblay Bois avocats à poser tous les actes juridiques nécessaires, y compris le dépôt d’une réponse, les demandes de remise et la négociation des échéanciers judiciaires avec le tribunal;

D’AUTORISER le maire Gérard Bruneau et le directeur général Stéphane Laroche à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

D’IMPUTER les honoraires professionnels et les déboursés liés à ce mandat à même le poste budgétaire, 02-120-20-412 - Services professionnels.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ.

Levée de l’assemblée

2026-09-190

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par monsieur le conseiller David Massicotte et résolu à l’unanimité :

QUE ladite séance soit close.

La signature apposée au bas du procès-verbal vaut pour chacune des résolutions.

Gérard Bruneau, maire

Stéphane Laroche, directeur général et greffier-trésorier